

JEUDI 5 JANVIER 2017 - N° 3240



**L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
du comité d'Ile de France de Natation se tiendra le**

SAMEDI 25 FEVRIER 2017

**à la D.R.J.S.C.S. d'Ile de France située
6/8 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS**

APPEL A CANDIDATURE

Tous les postes au comité directeur sont à pourvoir.

Les statuts stipulent que le comité directeur doit être composé de 32 membres dont un médecin. Parmi ces 32 membres, 13 postes sont réservés à la représentation féminine, 13 postes sont réservés à la représentation masculine, les 6 postes restants seront attribués indifféremment à une femme ou à un homme suivant leur nombre de voix.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant le vendredi 10 février 2017 à 16 heures

- soit par lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi)
- soit en déposant leur candidature au siège du comité (un accusé de réception leur sera remis)

Ils devront être régulièrement licenciés avant cette date.

Ces candidatures doivent être faites sur papier libre, avec :

- Nom et prénom
- Adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de licence complet saison 2016-2017
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation - aspirations

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20 - Fax : 01 40 31 07 25

<http://www.cif-natation.fr> - email : cif@cif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



Matmut



MEGATEX



VIBRA'SON





Vous pouvez désormais retrouver les activités de votre comité régional sur sa page Facebook à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/iledefranceNatation/>

LABELLISATION - Saison 2016/2017

Rappel

La **date de clôture** de dépôts de demande de labellisation au titre de la saison 2016/2017 **est fixée au 9 janvier 2017.**

Plusieurs dossiers en cours de création sur extranat.fr n'ont pas été terminés et validés par les clubs.

A compter du 10 janvier 2017, l'application labellisation FFN ne sera plus accessible en ligne pour déposer vos demandes.

Prendre contact avec la commission régionale de labellisation pour tout problème rencontré dans le dépôt de votre dossier : labellisation@cif-natation.fr

COMMISSION DE WATER POLO du lundi 19 décembre

Présents MM. VENEAU, GUERGADJ et COCOUCH (CTSR)

I. FFN

- Stage équipe de France A Dames du 26 décembre 2016 au 8 janvier 2017 à Abbeville: sélection de K BENLEKBIR (CNLG) et S BOULOUKBACHI (SCNCR).

- Stage équipe de France A Messieurs du 3 au 9 janvier 2017 à Zagreb (CRO) et 3^{ème} match de la World League GRE/FRA à Athènes (GRE) les 10 et 11 janvier 2017.

COMMISSION DE WATER POLO du lundi 2 janvier

Présents MM. VENEAU, GUERGUADJ et COCOUCH (CTSR)

La commission sportive adresse ses condoléances à Catherine VOLTZ et à toute sa famille pour le décès de leur fils Marius.

I. FFN

Championnat de France U17 Honneur poule Nord Ile-de-France journée 7 : SC Libellule Denain 5-17 CN Livry-Gargan
CN Livry-Gargan 25-8 SC Libellule Denain

Championnat de France U17 Honneur poule Ouest Île-de-France journée 6 : US Conflans 5-5 AS Corbeil E.

II. Information

Rédaction du compte rendu d'action water-polo 2016.

Et...

La commission sportive souhaite une excellente année 2017 à l'ensemble des acteurs du water-polo francilien.

Le Président : Gérard VENEAU

COMMISSION NATATION COURSE du mardi 3 janvier

Présents Mmes ANDRACA, CHARLOPIN, DEMARLE, GABRIEL et CAUDRILLIER
MM. MOMMAILLE, PLA et BASSET
Excusés Mme HAMON E et M. MATTIUSI

I. Retour sur les Q1

La commission tient à présenter ses excuses aux nageurs et aux entraîneurs pour les conditions difficiles dans lesquelles se sont passés les Q1.

En effet dans un souci de valorisation, de motivation et de sérénité pour les sportifs, la commission avait souhaité adapter certaines modalités de participation aux N2 dans son règlement :

- Permettre de « protéger » environ 325 nageurs de série interrégionale à être directement qualifié pour les N2 sur toutes les épreuves de leur choix, sans passer par les régionaux
- Permettre aux nageurs qualifiés à l'issue des régionaux de nager une épreuve supplémentaire
- Permettre aux plus jeunes d'avoir davantage de chances de se qualifier en mettant des quotas par âge
- Permettre de se qualifier sur une grille de temps plus facile que celle proposée par le règlement fédéral (non conversion des temps 50m en 25m).

Tous ces éléments, désireux de favoriser la participation des nageurs aux N2, a engendré un nombre d'engagements supplémentaires, que la commission sportive n'a pas su anticiper.

Par ailleurs, la FFN a publié sur son site une annonce sur une possible annexe au règlement par rapport aux Q2. Cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion de la commission sportive de la FFN.

D'autre part la commission envisage de nouvelles possibilités afin d'accéder plus facilement aux piscines. Elle envisage également une organisation de Q2 sur un troisième lieu si nécessaire.

II. Actions sportives 2016-2017

Stage Eau libre à Debrecen

Jean Loup BOUCHARD : délégué

Fabienne CHARLOPIN et Magali MERINO : entraîneurs

La participation des nageurs proposés est en cours de validation.

Confrontation Eau libre

Il est envisagé de participer à une compétition internationale le 1^{er} juillet 2017. Les pôles de Rouen et de Brest seront aussi présents, et nous sommes en attente de la confirmation de la présence aussi du pôle de Toulouse.

Fabienne CHARLOPIN et Jean Michel CICERON feront partie de l'encadrement, voir si Christophe BRINGUET peut les accompagner.

Meeting Séniors

Il se déroulera à Chartres.

Regroupement INSEP

Il aura lieu le 14 janvier 2017.

Le reste des actions est en cours de validation (calendrier, entraîneurs, etc...)

III. Clubs en amont du PPF

Actuellement les clubs concernés sont CN PARIS, CNO ST GERMAIN et l'ES MASSY.

La commission va avancer sur le cahier des charges pour l'accompagnement des clubs.

La ligue est prête à engager des discussions avec un ou deux autres clubs.

Les deux prochaines réunions de la commission auront lieu les mardi 17 et 31 janvier à 14h30.

Les présidents des commissions sportives des comités départementaux seront invités.

Le Président : Christian MOMMAILLE

La secrétaire de séance : Sylvie CAUDRILLER

MEETINGS FRANCILIENS LABELLISES 2016-2017

Meetings labellisés « Régional »

A ce jour, dix meetings sont labellisés au niveau régional :

- CN Saint Michel sur Orge : 6^{ème} Saint-Michel Sprint les 8 et 9 octobre 2016
- Cergy Pontoise Natation : 6^{ème} meeting régional d'animation les 15 et 16 octobre 2016
- CN Viry-Châtillon : 2^{ème} meeting des Lacs – Challenge Henri CRETTE les 15 et 16 octobre 2016
- Aqua Nat Vallée de Chevreuse : 19^{ème} meeting de la Vallée du 12 au 13 novembre 2016
- Montreuil (CD 93 Natation) : 3^{ème} meeting Espoir Hiver 93 les 19 et 20 novembre 2016
- Noisy le Grand : 3^{ème} meeting Open Hiver Espoirs les 26 et 27 novembre 2016
- Ris-Orangis : 3^{ème} Edition « X – Mas Games » le 3 décembre 2016
- Lagny-sur-Marne : 2^{ème} meeting des Jeunes et Avenirs de Lagny les 3 et 4 décembre 2016
- Massy : 6^{ème} meeting Catherine BRUNET les 17 et 18 décembre 2016
- Meaux : 29^{ème} meeting de Meaux les 14 et 15 janvier 2017
- Courbevoie : 5^{ème} meeting Olympique des 3 au 5 février 2017
- AC Boulogne-Billancourt : 2^{ème} meeting de Boulogne les 25 et 26 février 2017
- Torcy : 24^{ème} meeting du Val Maubuée les 23 et 24 avril 2017
- *Brunoy : Challenge Yves Moreau le 6 mai 2017*
- Grigny : 14^{ème} meeting de l'US Grigny Natation les 6 et 7 mai 2017
- *Paris (Roger Le Gall) : 3^{ème} meeting Georges Pecheraud les 3 et 4 juin 2017*

Meetings labellisés « National »

Voici la liste des quatre meetings franciliens ayant reçu le label « National » par la COF :

- Pontault-Combault : 17^{ème} meeting du Nautil les 15 et 16 octobre 2016
- Sarcelles : Meeting Francily'8 les 3 et 4 décembre 2016
- Saint-Germain en Laye : Meeting national de Saint-Germain en Laye du 20 au 22 Janvier 2017
- Massy : 8^{ème} meeting national de l'ES Massy du 24 au 26 février 2017

Raymonde DEMARLE

* *En italique : les trois meetings adressés au comité avant la date limite du 1^{er} janvier 2017 indiquée au bulletin N° 3228 du 29/09/2016 (page 3, paragraphe 2 du PV de la commission natation course du 27/09/2016)*

COMMISSION NATATION SYNCHONISEE

Prochaines compétition

JOURNEES TECHNIQUES HIVER

Samedi 21 Janvier 2017 – Ouverture des portes : 14h00

CHALLENGE NEPHELIANE HIVER

Dimanche 22 Janvier 2017 – Ouverture des portes : 9h00

Centre Nautique Le Nautil
Route départementale 21
77340 PONTAULT COMBAULT

I. Compte-rendu de la réunion de commission du mercredi 4 Janvier 2017

La commission présente tous ses vœux pour cette nouvelle année qui débute.

Présents Mmes BONAVENTURE, MONGIAT, ESTEVES, DECROIX, LAGABBE, DOISNEAU et CROUZILLES
Assistent Mme DEMARLE et LAVOUX
Excusées Mmes LACROIX, HULOT-CHARBONNIER et LONE

Organisation des compétitions et nomination des Juges Arbitres

DATE	COMPETITION	LIEU	JUGES ARBITRE
21/01/2017	Journées Technique Hiver	Pontault	S LAGABBE/J PEREIRA
22/01/2017	Challenge Néphéliane		
29/01/2017	Synchro'Nat	Massy	N LAVOUX/M ESTEVES
04&05/03/2017	Tournoi De Printemps	Paris	S LAGABBE/L DOISNEAU/ M BONAVENTURE
18&19/03/2017	N3 Juniors	Cergy	E LUCOT/MC MONGIAT
26/03/2017	Synchro'Nat	Pontault	S LAGABBE/J PEREIRA
29&30/04/2017	N3 Jeunes	Chelles & Pontault	M ESTEVES/MC MONGIAT
13&14/05/2017	Régionaux Avenirs	Attention toujours pas de piscine urgent	
20&21/05/2017	Elim Challenge	Massy	M ESTEVES/C NOUGE
03&04/06/2017	Synchro'Nat	Orsay & Corbeil	C JOURDREN/L DOISNEAU
	N3 Avenirs & Seniors	Cergy	A GANDON/ MC MONGIAT
17&18/06/2017	Challenge Néphéliane Eté	Corbeil	MC MONGIAT/N LAVOUX
24 & 25/06/2017	Finale Challenge	Attention toujours pas de piscine urgent	

Bilan Synchro'Nat

Présentation par Martine ESTEVES sur l'évolution des résultats en Synchro'Nat, bonne progression sur le parcours au sol, les propulsions ballet et technique. Par contre le taux d'échec sur les imposées et toujours très important il est nécessaire que les entraîneurs se forment sur les exigences demandées.

N3 Juniors

A noter la présence de la Martinique avec 5 nageuses.

Officiels A

Réussite de l'écrit Laurence DOISNEAU

Un nouvel examen va être proposé par la Fédération avant le changement des figures FINA

Sélections équipe de France Jeunes

Félicitations à Louise ROCHET, Julie VIGNANDO, Marine DUBOIS du club de l'AS CORBEIL retenues pour partir en Russie afin de participer aux Championnats de Russie Jeunes et le stage qui suivra du 1^{er} au 8 mars 2017.

La Présidente : Marie-Christine MONGIAT



Le comité Ile-de-France de Natation organise une réunion d'informations sur l'activité Nagez Forme Santé au siège du comité

le lundi 30 janvier 2017 de 14h à 17h

Les thèmes abordés lors de cette réunion seront :

- L'activité NFS
- La formation NFS
- Des pistes d'actions pour le développement de l'activité
- Les financements

Si votre club est intéressé, merci de vous inscrire auprès de Fanny FRANCEZ : ff@cif-natation.fr
La présence du Président du club ainsi que l'éducateur susceptible d'encadrer l'activité serait l'idéal.
Si vous souhaitez aborder des thèmes particuliers, vous pouvez les insérer dans votre mail d'inscription et nous essayerons d'y répondre le jour de la réunion.



La FFN et l'UNICEF France se mobilisent de nouveau pour la 10^{ème} édition de la Nuit de l'Eau le **samedi 18 mars 2017**.

Rejoignez ce projet humain et fédérateur !
Nous avons besoin de vous, de votre générosité et de votre solidarité pour que la Nuit de l'Eau batte tous les records de collecte et d'affluence.

Plus d'informations sur www.lanuitdeleau.com.

Vous trouverez le formulaire d'inscription ici :
<http://satellite.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/4479.pdf>
à renvoyer à la FFN avant le 3 février.

OFFRE D'EMPLOI



La section Natation de Fontenay-sous-Bois (94) recherche des entraîneurs (BEESAN BPJEPS) pour encadrer les groupes suivants :

- ENF1
- ENF2
- Cours technique en soirée
- Aquagym le midi du mardi au vendredi de 12h00 à 13h00

Horaires à définir en fonction des groupes.

Envoyer CV et Lettre de motivation à : usfnatation@gmail.com
ou contacter Mme ONIDI au 06 07 59 44 36



OFFRES DE FORMATION DE L'INFAN POUR LE DEBUT DE L'ANNEE 2017 :

- [Mardi FFN "Stratégies d'optimisation et d'individualisation de la performance"](#) le 24 janvier 2017, animé par Alexandre DEMARLE.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 18 janvier auprès de Catherine ARRIBE : catherine.arrive@ffnatation.fr

- [Préparation Athlétique du Nageur](#) du 24 au 27 janvier 2017 : cette formation comprend le Mardi FFN du 24/01 ainsi que 2.5 jours animés par Cécile DUCHATEAU et Cyril VIEU, préparateur physique sur les Pôles Natation, Synchro et Plongeon de l'INSEP. Les inscriptions sont également ouvertes jusqu'au mercredi 18 janvier auprès de Catherine ARRIBE : catherine.arrive@ffnatation.fr

- [Formation continue des entraîneurs de plongeon](#) les 04 et 05 février 2017 : dans la continuité de la première session organisée en octobre 2016, le Département Plongeon regroupe à nouveau ses encadrants sur deux journées à l'INSEP. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 27 janvier auprès de Valérie Lagumina, Assistante du Département : valerie.lagumina@ffnatation.fr



COLLOQUE DU COMITE DE L'ESSONNE Dimanche 8 janvier 2017

(Ouvert à tous les licenciés F.F.N.)

Maison des comités départementaux
62 Bis Boulevard Charles de Gaulle - 91540 MENNECY

Le Comité de l'Essonne vous invite au premier colloque de la saison 2016/2017.

8h45 : Accueil des participants et Collation.

9h15 – 12h45 : Intervention de **Yves THOMASSIN**.



Directeur technique
Entraîneur de natation au Club des Nageurs de Paris
Conseiller technique départemental au Comité de Paris.
Maîtrise STAPS, Entraînement sportif.
Certificat spécifique de l'I.N.S.E.P.

Thèmes : la variabilité de la fréquence cardiaque et polarisation de l'entraînement.

AUCUN FRAIS DE PARTICIPATION.

Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter le Comité de l'Essonne ou M. HUERTAS Franck, responsable technique départemental : comite91.natation@wanadoo.fr

A tous les Clubs et Comité Départementaux pour vos stages et sélections à l'étranger

4 novembre 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 20 sur 98

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale

NOR : INTD1623627D

Publics concernés : mineurs concernés par un déplacement à l'étranger, leurs parents, les administrations.

Objet : modalités de mise en œuvre de l'autorisation de sortie du territoire des mineurs.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 15 janvier 2017.

Notice : le décret fixe les modalités d'application de l'article 371-6 du code civil qui subordonne la sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale à la signature d'une autorisation de ce dernier. Il précise les mentions qui doivent obligatoirement figurer sur l'autorisation de sortie du territoire ainsi que les pièces qui accompagnent cette autorisation. Il renvoie à un arrêté le soin de fixer les modalités précises de mise en œuvre du dispositif, en particulier le modèle de formulaire au moyen duquel cette autorisation est justifiée. L'autorisation de sortie du territoire s'applique sous réserve des autres dispositions du code civil et, en particulier, sous réserve des décisions prises par l'autorité judiciaire ayant pour effet d'encadrer ou de limiter la liberté de circulation des mineurs.

Références : le décret est pris pour l'application de l'article 49 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le code civil, notamment son article 371-6 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – L'autorisation de sortie du territoire par un titulaire de l'autorité parentale prévue à l'article 371-6 du code civil est rédigée au moyen d'un formulaire dont le modèle est fixé par un arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des outre-mer.

Ce formulaire comporte les mentions suivantes :

1^o Les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;

2^o Les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;

3^o La durée de l'autorisation, qui ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Art. 2. – Le formulaire mentionné à l'article 1^{er}, dûment renseigné et signé, est accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire. La liste des documents admis pour justifier de l'identité du signataire est fixée par l'arrêté mentionné à l'article 1^{er}.

Art. 3. – Le présent décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.

Art. 4. – Le présent décret est applicable en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Art. 5. – Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 novembre 2016.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

BERNARD CAZENEUVE

Le garde des sceaux,
ministre de la justice,
JEAN-JACQUES URVOAS

La ministre des outre-mer,

ERICKA BAREIGTS

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 13 décembre 2016 fixant les modalités d'application du décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale

NOR : INTD160328A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre des outre-mer,
Vu le code civil, notamment son article 371-6 ;
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 311-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire par un titulaire de l'autorité parentale prévu par le décret du 2 novembre 2016 susvisé est établi conformément au modèle homologué par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique sous le numéro CERFA n° 15646*01. Il comporte les mentions prévues à l'article 1^{er} du décret du 2 novembre 2016 précité.

Il est disponible sur le site internet www.service-public.fr.

Art. 2. – La liste des documents officiels admis pour justifier de l'identité du signataire du formulaire d'autorisation de sortie du territoire, mentionnée à l'article 2 du décret du 2 novembre 2016 précité, est fixée en annexe du présent arrêté.

Art. 3. – La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire de l'autorisation de sortie du territoire doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- les nom et prénoms du titulaire ;
- ses date et lieu de naissance ;
- sa photographie ;
- sa signature ;
- les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.

Art. 4. – Le présent arrêté est applicable en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Art. 5. – La directrice des affaires civiles et du sceau, le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques et le directeur général des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques,
T. CAMPBAUX*

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires civiles
et du sceau,
C. CHAMPALAUNE*

*La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
A. ROUSSEAU*

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS ADMIS POUR JUSTIFIER DE L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE DU FORMULAIRE D'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Les documents admis pour justifier de l'identité du signataire à l'appui du formulaire d'autorisation de sortie du territoire sont les suivants :

1^o Pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française :

- a) Carte nationale d'identité ;
- b) Passeport ;

2^o Pour les titulaires de l'autorité parentale, ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse :

- a) Carte nationale d'identité, délivrée par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ;
- b) Passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ;
- c) Un des documents de séjour délivrés en application des articles L. 311-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

3^o Pour les titulaires de l'autorité parentale, ressortissants d'un pays tiers à l'Union européenne :

- a) Passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ;
- b) Un des documents de séjour délivrés en application des articles L. 311-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- c) Titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Formation continue des entraîneurs de plongeon – 2^e session



Dans la continuité de la première session de formation organisée en octobre 2016, le département Plongeon de la FFN, en collaboration avec l'INFAN, propose aux éducateurs de plongeon, salariés ou bénévoles, un nouveau regroupement en février 2017.

Celui-ci est ouvert à tous les encadrants de l'activité, qu'ils aient suivi ou non la première session. L'objectif est de consolider les connaissances apportées lors du premier regroupement, et surtout de les mettre en application pratique lors de situations de face à face pédagogique au bord du bassin.

Nous vous attendons nombreux !



Date : du samedi 04 février à partir de 10h00 au dimanche 05 février 2017 à 17h00.

Lieu : INSEP - 11 avenue du Tremblay
75012 PARIS

Frais d'inscription : 35 €

Modalités logistiques :

- En raison d'un manque de places à l'INSEP, seuls 23 couchages (chambres doubles) ont pu être réservés. La priorité sera donc donnée aux premières personnes non franciliennes inscrites à la formation (bulletin + chèque).
- Les frais de restauration des 2 déjeuners (samedi et dimanche) ainsi que le dîner du samedi soir sont pris en charge pour toutes les personnes le demandant.
- Les frais d'hébergement en dehors de l'INSEP, ainsi que les frais de transports sont à la charge du participant.

Informations complémentaires :

- Valérie LAGUMINA, Assistante Plongeon – valerie.lagumina@ffnatation.fr – 01.41.83.87.47
- Noël PORCU, Directeur du plongeon – noel.porcu@ffnatation.fr – 06 30 10 46 76



« Les Journées de Formation au Plongeon »

Coupon réponse à retourner par courrier à : FFN, 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN avant le vendredi 27 janvier 2017 à valerie.lagumina@ffnatation.fr

Nom Prénom : _____

Club : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Entraîneur salarié

Entraîneur bénévole

Je sollicite un hébergement à l'INSEP pour la nuit du 04 au 05 février
*(la priorité sera donnée aux premières personnes non franciliennes inscrites)
 Les personnes ne bénéficiant pas d'un hébergement à l'INSEP peuvent se rapprocher de l'hôtel Kyriad de Joinville pour effectuer elles-mêmes leur réservation :
 01.48.83.11.99*

Je souhaite dîner à l'INSEP le samedi 04 février au soir

Frais d'inscription : 35 €
Merci d'établir un chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN. A joindre impérativement avec le coupon réponse.

Fédération Française de Natation
 14 rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex

01 41 83 87 47
 valerie.lagumina@ffnatation.fr

Public visé : éducateurs de plongeon salariés ou bénévoles souhaitant consolider et/ou enrichir leurs connaissances et compétences.

Objectifs et contenus de la formation : à partir de mises en situations pratiques en face à face pédagogique au bord du bassin (à sec et dans l'eau) auprès de plongeurs « débutants » :

- Savoir repérer les défauts d'exécution des pratiquants
- Formuler les feedbacks adaptés
- Enrichir ses connaissances techniques et pédagogiques dans l'enseignement du plongeon sur les bases de la discipline
- Maîtriser la conduite des fondamentaux de la discipline : entrées à l'eau, chandelles, coordinations avant/arrière sur les habiletés de base, rotation avant etc.
- Maîtriser la conduite de l'entraînement dans le cadre d'une progressivité de l'apprentissage

Moyens pédagogiques :
 Cas concrets de mise en posture d'éducateur, interactivités et échanges, supports pédagogiques remis aux stagiaires.

Evaluation des acquis de la formation :
 Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

Fédération Française de Natation

Formation continue des entraîneurs de plongeon



INSEP – PARIS
04 et 05 février 2017



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'implication des clubs, des comités départementaux et des ligues et comités régionaux en faveur du développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, vers de nouveaux publics et territoires, conduit à une professionnalisation importante des structures associatives.

Les associations sont fréquemment amenées à recruter différents types de personnels pour gérer et mettre en œuvre leurs activités.

Des solutions pour gérer vos ressources humaines

Afin de réaliser cet objectif, vous avez souvent eu recours au dispositif « emploi tremplin », emploi aidé par le conseil régional d'Ile-de-France, ou « emploi CNDS », dispositif géré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) pour répondre à vos besoins. Plus récemment le dispositif « Citoyens du sport » a permis de créer des postes d'éducateurs sportifs en faveur d'un meilleur déploiement des activités sportives en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). En 2016, le dispositif « Emploi tremplin » est en extinction et le nombre de créations de postes aidés par le CNDS est limité, vous rechercherez probablement des solutions aux difficultés de gestion de vos ressources humaines.

Une prise en charge de 90 %

En revanche le dispositif [CUI-CAE](#) vous est, depuis le nouvel arrêté préfectoral du 29 juillet 2016, plus largement ouvert. En effet j'ai souhaité que le recrutement de personnes résidant dans les QPV par les clubs sportifs bénéficie d'un taux de prise en charge très favorable de 90 % du SMIC sur une durée de 26 heures. Ainsi le reste à charge mensuel pour votre structure, exonérations de charge incluses, n'est que de 254 € au lieu de 1528 €. De fait les contrats d'accès à l'emploi constituent une opportunité unique pour votre structure que je vous encourage à saisir.

Cette aide vous permet de recruter des personnes de tout âge dans des fonctions diverses: animation ou entraînement sportif, conseil et développement, comptabilité, secrétariat, accueil mais aussi encadrement. S'agissant des profils, l'aide est mobilisable pour le recrutement de salarié de tout niveau de formation ou de qualification.

Contactez le service public de l'emploi

Le service public de l'emploi de proximité ([agences Pôle emploi](#), [Cap emploi](#)) se tient à votre disposition pour préciser vos besoins et vous appuyer dans votre processus de recrutement. Mes services et notamment les services de la DIRECCTE (Unité Départementale) et de la DRJSCS se tiennent également à votre disposition pour toute précision.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement pour l'emploi, je vous prie de croire, Madame la présidente, Monsieur le président à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet de la Région d'Ile de France

Préfet de Paris

Jean-François CARENCO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François Carencou', with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur idf.direccte.gouv.fr